



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 48775

Texte de la question

M. Francois-Michel Gonnot appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les atteintes aux droits de l'homme perpétrées en Turquie tant sur des citoyens adultes que sur des enfants. La déclaration publique du Comité européen pour la prévention de la torture, en date du 6 décembre 1996, corrobore le rapport d'Amnesty International qui conclut à la multiplication de tortures, mauvais traitements, detentions arbitraires et exécutions extrajudiciaires. Eu égard aux prétentions de la Turquie d'intégrer l'Union européenne et, à la veille de l'ouverture de la 53e session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, il importe que la France adopte une attitude ferme et résolue sur cette question et tente de convaincre ses partenaires européens de faire de même afin qu'une résolution claire soit adoptée, condamnant les violations massives des droits de l'homme dans ce pays. C'est pourquoi, il lui demande de lui préciser la position du Gouvernement sur cette question.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation des Droits de l'homme en Turquie, dans le cadre de la 53e session de la commission des Droits de l'homme des Nations unies qui s'est ouverte à Genève, le 10 mars dernier. La France ne manque aucune occasion, à titre bilatéral ou de concert avec ses partenaires européens, de rappeler aux autorités turques l'importance qu'elle attache dans le cadre du rapprochement souhaitable entre la Turquie et l'Europe, à la poursuite et à l'approfondissement du processus de démocratisation marqué, notamment en 1995, par les révisions partielles de la constitution et de la loi antiterroriste. Aussi, nous sommes-nous félicités dernièrement de l'adoption par l'Assemblée nationale turque, le 6 mars, d'une loi réduisant la durée de la garde à vue et limitant ainsi l'éventualité de mauvais traitements. Nous encourageons maintenant les autorités turques à mettre en œuvre rapidement une prochaine série de mesures annoncées en matière de liberté d'expression. À la lumière de ces développements et bien que la question des Droits de l'homme en Turquie ne figure pas formellement à l'ordre du jour de la commission des Droits de l'homme des Nations unies, la France y examinera cette question, en concertation étroite avec ses partenaires européens.

Données clés

Auteur : [M. Gonnot François-Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48775

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 890

Réponse publiée le : 7 avril 1997, page 1771